



Appel à propositions

Sélection des cabinets de consultants en charge de la mise en œuvre de prestations d'appui conseil en entreprise

Date d'émission : 23 Mars 2017

Contact :

Delphine TAPIE
Céline DELAFOY

AGEFOS PME OCCITANIE
DELEGATION REGIONALE
Quartier d'entreprise de Tournezy
A4, plan Louis Juvet
CS 10015
34078 MONTPELLIER CEDEX 3

Tel : TAPIE Delphine 04 67 07 04 65 et DELAFOY Céline 06 35 26 20 41
Email : dtapie@agefos-pme.com et cdelafoy@agefos-pme.com

SOMMAIRE

1. Objet de la consultation	3
2. Contexte et enjeux.....	3
2.1 Présentation d'AGEFOS PME.....	3
2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions.....	4
2.3 Périmètre du marché et publics cibles	4
2.4 Objectifs de la consultation.....	4
3. Prestations et productions attendues	5
3.1 Conception pédagogique.....	5
3.2 Identification et sélection des bénéficiaires.....	6
3.3 Modalités de réalisation des prestations	6
4. Cadre d'intervention	8
4.1 Exigences spécifiques liées à la mobilisation de cofinancements.....	8
4.2 Contraintes financières.....	8
4.3 Politique de contrôles et pilotage de la performance des prestataires.....	8
5. Procédure de sélection des offres	8
5.1 Principes généraux	8
5.2 Critères de sélection.....	9
5.3 Modalités de conventionnement	10
6. Modalités de réponse	10
6.1 Dossier de candidature.....	10
6.2 Dimensionnement du projet	11
6.3 Présentation de la proposition financière.....	11
Annexes.....	12

1. Objet de la consultation

Le présent appel à propositions a pour objet la sélection de plusieurs prestataires en capacité de réaliser des prestations d'appui conseil à destination des salariés des entreprises du territoire Occitanie.

Cet appel à propositions s'inscrit dans le cadre de la démarche d'appui conseil soutenu par Conseil Régional Occitanie –Pyrénées – Méditerranée qui vise à analyser les besoins en entreprise et de définir une offre personnalisable pour anticiper les mutations.

Le présent document décrit d'une part le marché en termes de finalités, de contenu et de résultats attendus, et, d'autre part, les modalités de sélection des offres et de pilotage des prestataires retenus.

2. Contexte et enjeux

2.1 Présentation d'AGEFOS PME

AGEFOS PME, 1er réseau gestionnaire des fonds de la formation professionnelle en France, couvre près de 354 000 entreprises, dont 88 % sont des entreprises de moins de 10 salariés, et plus de 6 325 000 salariés au plus près des enjeux de chaque territoire.

1 200 professionnels accompagnent les entreprises pour la formation et l'emploi de leurs salariés dans toutes les régions à l'appui d'un réseau de 80 antennes locales.

AGEFOS PME agit auprès des entreprises adhérentes, dont 50 branches ou secteurs professionnels, pour simplifier la formation et l'emploi, conseiller et informer les dirigeants sur l'ensemble des dispositifs dont ils peuvent bénéficier, mutualiser les moyens disponibles au service de la formation des salariés et mobiliser des financements régionaux, nationaux et européens pour aider l'investissement formation des TPE-PME.

Plus d'informations sur le site AGEFOS PME : www.agefos-pme.com.

AGEFOS PME Occitanie est l'interlocuteur naturel des TPE et des PME en matière d'emploi et de formation. L'OPCA accompagne sur la grande région 30 336 entreprises et finance chaque année 31 650 départs en formation dans le cadre du développement des compétences des salariés ainsi que 3 620 contrats en alternance.

AGEFOS PME est l'OPCA qui compte le plus d'implantations locales sur le territoire national. Cette proximité est d'ailleurs saluée par ses adhérents et partenaires institutionnels.

AGEFOS PME Occitanie c'est plus de 70 collaborateurs dont 20 conseillers dédiés aux entreprises, qui sont répartis sur treize antennes départementales et qui réalisent chaque année plus de 4 000 visites.

Pour le bon déroulé du présent projet, AGEFOS PME Occitanie mobilisera l'ensemble de ses moyens supports (équipe projet, équipe comptable, communication) et aussi ses équipes commerciales de terrain.

AGEFOS PME Occitanie accompagne de manière « individualisée » des PME dans leurs projets de développement. Prenant appui sur un recensement des besoins et une analyse des problématiques territoriales, AGEFOS PME propose et permet aux entreprises d'intégrer des logiques de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences.

En cohérence avec les orientations dictées par les partenaires sociaux qui ont dans le cadre des ANI 2009 et 2013 repensé et réorienté fortement les objectifs du système de formation pour s'ouvrir à la formation des demandeurs d'emploi, l'action d'AGEFOS PME s'inscrit dans la nécessaire articulation entre politiques de branches, politiques de territoires et sécurisation des parcours, ce qui se traduit chaque année par l'accompagnement de 10 250 demandeurs bénéficiaires d'actions de formation et de retour à l'emploi.

Outre ses missions de collecteur et de financeur de la formation professionnelle, AGEFOS PME Occitanie est reconnue par ses partenaires pour ses compétences et son expertise sur le champ de l'emploi et de la formation. Souvent en

position d'interface entre les acteurs économiques (entreprises, branches professionnelles, salariés), les acteurs politiques (Communauté Européenne, Etat, collectivités territoriales, partenaires sociaux) et les professionnels du champ de l'emploi et de la formation (institutions, organismes de formation), AGEFOS PME Occitanie impulse une dynamique territoriale en s'appuyant sur des partenariats opérationnels et financiers

2.2 Contexte et finalités de l'appel à propositions

Les partenaires d'AGEFOS PME ont fait le constat que le besoin d'accompagner de façon globale sur les territoires, les entreprises et actifs devient une priorité. Il est plus que jamais nécessaire de répondre rapidement aux besoins de mutations économiques.

Ainsi que précisé dans l'Ani du 14 décembre 2013, la gestion des ressources humaines et l'évolution des compétences des salariés deviennent des leviers incontournables de la compétitivité des entreprises.

De fait, cela nécessite d'anticiper sur l'évolution de l'emploi, des métiers et des compétences tout en apportant des réponses immédiates afin de faire face aux difficultés que rencontrent les entreprises.

De par leur taille, les PME/TPE sont davantage fragilisées et ont besoin d'un accompagnement continu dans la recherche des solutions.

Aussi le besoin d'accompagner l'entreprise, à partir d'une vision économique et sociale de son évolution ou de ses mutations, nous amène à être dans une stratégie "d'approche globale des acteurs, de leurs dispositifs et des cofinancements rattachés".

La démarche d'appui conseil permet l'intégration des outils existants au bénéfice d'une approche globale et notamment sur les questions liées au numérique, à la stratégie et au social. Elle a vocation à encourager et soutenir des projets visant à sécuriser, maintenir, développer l'emploi et les compétences dans des secteurs ou des territoires fragilisés par des mutations économiques, ou au contraire créateurs d'emploi et devant être dynamisés dans éventuel contexte de reprise.

2.3 Périmètre du marché et publics cibles

La prestation attendue devra être conduite sur une période du 1^{er} mars 2017 au 31 décembre 2017.

Le périmètre d'intervention de prestataires sélectionnés s'étend sur les 13 départements de la grande région : Ariège, Aude, Aveyron, Gard, Gers, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées, Hérault, Lot, Lozère, Pyrénées-Orientales, Tarn, Tarn et Garonne.

Le projet cible les entreprises des TPE/PME excluant les entreprises de + 250 (au sens du règlement (UE) No 651/2014 de la commission du 17 juin 2014).

La présente consultation s'inscrit dans le contexte suivant :

2.4 Objectifs de la consultation

Pour répondre aux enjeux précédemment cités, AGEFOS PME souhaite sélectionner des prestataires en capacité de :

- Promouvoir et commercialiser le dispositif d'appui conseil auprès des entreprises d'Occitanie;
- Intervenir dans l'entreprise pour établir un diagnostic, analyser les problématiques, prioriser des actions dans un plan d'actions, élaborer des outils adaptés à l'entreprise
- Rédiger un dossier de restitution selon les modèles AGEFOS PME
- Respecter les délais impartis et les pièces probantes nécessaires au règlement
- Evaluer les prestations réalisées.
- Intervenir dans des domaines multiples tels que les ressources humaines, la stratégie, et/ou numérique.

3. Prestations et productions attendues

3.1 Conception pédagogique

Dès 2017, AGEFOS PME Occitanie repense et fait évoluer ce dispositif pour que toutes les entreprises aient accès à l'ensemble des outils et thématiques.

AGEFOS PME s'appuie sur sa proximité avec les chefs d'entreprises pour les accompagner et encadrer leur démarche d'anticipation. Le projet visera à recueillir les besoins des entreprises, les conseiller, les informer et les sensibiliser à la nécessité d'anticiper, d'être accompagnés au travers d'une démarche d'appui conseil.

Le pré-diagnostic mené par les conseillers terrains permettra de définir le nombre de jours nécessaire d'intervention RH, Stratégique et numérique et d'aboutir à

« Une offre personnalisable pour anticiper les mutations »

Cette approche moins segmentée, doit permettre aux entreprises d'avoir une vision globale en travaillant à la fois sur les aspects RH (entretien professionnel, qualité de vie au travail, compétences clés, compte personnel de formation, document unique, etc.), stratégiques (gestion de la trésorerie, finance, comptabilité etc.), et transition numérique (optimisation de l'usage du web, télétravail, dématérialisation des procédures, etc.)

Au travers des visites au sein des TPE/PME du territoire, réalisées par les conseillers AGEFOS PME, cette approche globale démarre par un recueil d'informations. Il s'agit d'une analyse participative et indispensable en amont d'un diagnostic thématique.

Suite à cette réflexion participative, le conseiller AGEFOS PME se rapproche des consultants de la plate forme qui pourront intervenir sur les problématiques rencontrées. Le consultant accompagnera le dirigeant et le personnel encadrant en associant selon la taille de l'entreprise les représentants du personnel.

L'intervention se formalise par un bon de commande qui cadre le contenu de la mission et se contractualise entre AGEFOS PME, l'entreprise et le consultant.

La méthodologie et les outils sont communs à tous les consultants de la plate forme.

Les 5 étapes de l'intervention du consultant de la plate forme :

a) Le diagnostic est réalisé par le biais :

- d'entretiens avec la direction
- d'entretiens avec les salariés clés et/ou les représentants du personnel
- d'analyses documentaires
- d'observation sur le site

b) L'accompagnement

Il dépendra entièrement du diagnostic. L'élaboration d'outils et de méthodes se fait sur la base des outils éventuellement présents dans la structure ou sur la base d'exemples proposés par le consultant.

c) Les livrables pourront être les suivants :

- ✓ Restitution du diagnostic approfondi et des préconisations
- ✓ Elaboration d'un ou de plans d'actions
- ✓ En fonction des besoins de la structure et des problématiques identifiées, les outils pourront être :
 - Organisation du travail : organigramme, fiches de fonction, outil d'analyse de l'organisation, outil de gestion des tâches, de gestion de la polyvalence, etc.

- Recrutement : processus global, outils d'entretien, grilles d'évaluation, etc.
- Accueil et l'intégration : livret d'accueil, programmes de formation d'intégration, outils de tutorat, etc.
- Gestion des parcours : entretiens professionnels, entretiens d'évaluation, définition de parcours internes, etc.
- Gestion des compétences : référentiels de compétences ou autres outils d'évaluation des besoins en compétences, outils de gestion de la formation, etc.
- Gestion des risques professionnels : stratégie et méthodologie de prévention dans la structure, évaluation des risques, de la pénibilité, etc.
- Tableau de bord de pilotage de la trésorerie, financier et/ou de gestion
- Feuille de calcul de la valeur actuelle nette
- Tableau prévisionnel d'activité
- Réflexion stratégique de gestion de financement de la croissance
- Outillage pour le développement du télétravail
- Outils d'optimisation de l'usage du web
- Dématérialisation des procédures

d) La restitution

Une restitution du déroulé et du contenu de chaque mission sera réalisée en présence du chef d'entreprise et du conseiller AGEFOS PME. Ce moment clé et d'échange, permet au consultant de présenter ses conclusions et son plan d'action. Cette synthèse reprend le contexte, l'analyse du diagnostic, le plan d'action, les outils mis en œuvre et les recommandations.

e) L'évaluation à chaud et à froid

La mission de conseil fait l'objet d'une évaluation :

- Orale, tout au long de la mission afin de permettre des réajustements éventuels
- Ecrite en fin de mission afin de consigner la satisfaction à chaud, l'atteinte des objectifs, l'utilité et l'adaptation des outils créés, la compétence du consultant, l'effet prévisionnel sur la structure, etc. Cette évaluation est analysée et communiquée à AGEFOS PME dans le cadre de la synthèse de la mission.

3.2 Identification et sélection des bénéficiaires

Les prestations de cet appel à proposition seront ouvertes aux salariés des entreprises adhérentes ou non à AGEFOS PME Occitanie sous réserve du paiement du restant à charge de l'entreprise lié à l'intervention.

A noter, AGEFOS PME Occitanie ne communique pas son fichier adhérent. Toutefois, l'OPCA facilitera l'identification des entreprises qui relèvent de son champ.

Le prestataire devra par ailleurs vérifier que les prérequis pour suivre l'action sont respectés; les entreprises éligibles à ce dispositif devront avoir **un statut de PME** au sens du règlement (UE) No 651/2014 de la commission du 17 juin 2014.

Extrait de l'annexe 1 du règlement UE : « Est considérée comme entreprise toute entité, indépendamment de sa forme juridique, exerçant une activité économique. Sont notamment considérées comme telles les entités exerçant une activité artisanale ou d'autres activités à titre individuel ou familial, les sociétés de personnes ou les associations qui exercent régulièrement une activité économique. La catégorie des micro, petites et moyennes entreprises (PME) est constituée des entreprises qui occupent moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel n'excède pas 50 millions EUR ou dont le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions euros ».

3.3 Modalités de réalisation des prestations

3.3.1 Suivi et justification des heures réalisées :

L'intervention du cabinet de consultant pour accompagner l'entreprise se concrétisera par un bon de commande rédigé par le conseiller en formation AGEFOS PME au préalable de l'action. Celui-ci détaille le contenu de l'intervention du consultant, les résultats attendus, la durée et le coût de la mission.

L'intervention du consultant en lien avec la problématique identifiée se fera en moyenne sur 8 jours (7 heures par jour) avec au moins 80% du temps alloué en face à face en entreprise. Le reste du temps sera du travail de production en cabinet.

Le consultant doit faire émerger :

- le temps passé en face à face par les personnes rencontrées
- le temps de production en cabinet par le référent de la mission au sein de l'entreprise suivie.

L'état d'émergence sera co-signé par le consultant et le référent de la mission au sein de l'entreprise. Celui-ci sera établi par heure ou par demi-journée et fera apparaître l'objet et la date de chaque intervention ainsi que les noms et qualités de chaque signataire. Plus largement, le prestataire retenu s'engage à respecter la réglementation en vigueur sur la formation professionnelle continue.]

3.3.2 Evaluation de la prestation

Une évaluation de la prestation est établie en fin de mission afin de mesurer le travail effectué et la satisfaction de l'adhérent.

Cette évaluation est réalisée par le conseiller en formation AGEFOS PME lors de la restitution en présence du consultant et de l'entreprise.

Lors de la restitution, le prestataire devra transmettre un rapport final détaillant la mission réalisée.

3.3.3 Prise en compte de l'égalité homme/femme et du handicap

Lors de l'accompagnement, le consultant impulsera systématiquement, quelle que soit la taille de l'entreprise, la mise en place de messages sur la diversité, l'inclusion et la lutte contre toute forme de discrimination.

Le respect des exigences relatives à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes doit être pris en compte dans la présente proposition.

Une attention particulière sera portée sur l'appui-conseil aux entreprises en vue de faciliter, soutenir et développer l'accès à la professionnalisation des travailleurs handicapés par les dispositifs emploi-formation tels que contrats de professionnalisation, préparation opérationnelle à l'emploi, période de professionnalisation etc...

3.3.4 Conditions de facturation

Le titulaire de la commande facture à AGEFOS PME la totalité des heures réalisées dans la limite des heures conventionnées sur le bon de commande et sur le contrat de prestation de service. Et en respectant le principe que la durée en entreprise doit représenter au moins 80% de la durée de la mission.

Le prestataire facture son intervention après la restitution et la remise des documents de production à l'entreprise et à AGEFOS PME.

La facture devra être établie au plus tard le 31/12/2017. Il sera procédé au paiement au terme de la réalisation de l'action, toujours dans la limite des heures conventionnées sur le bon de commande et sur le contrat de prestation de service. Les prestations d'appui conseil devront être réalisées entre le 1^{er} mars 2017 et le 31 décembre 2017.

Le prestataire s'engage par ailleurs à répondre favorablement à toute sollicitation d'évaluation pilotée par AGEFOS PME *Occitanie* et/ou du Conseil Régional Occitanie –Pyrénées – Méditerranée dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

4. Cadre d'intervention

4.1 Exigences spécifiques liées à la mobilisation de cofinancements

Le projet bénéficie de cofinancements publics de la part du Conseil Régional Occitanie –Pyrénées – Méditerranée. A ce titre, le prestataire sélectionné devra respecter les obligations spécifiques liées à l'intervention de ce financeur : logo du financeur figurant sur les documents utilisés (bon de commande, livrables, état d'avancement, ...).

4.2 Contraintes financières

AGEFOS PME financera la prestation dans la limite d'un coût jour de 1000 €uros HT et dans la limite du nombre de jour défini dans le bon de commande.

4.3 Politique de contrôles et pilotage de la performance des prestataires

- Le contrôle de service fait (avant paiement) porte sur l'exhaustivité des actions de prestation financées par AGEFOS PME :

Le premier niveau de contrôle ou "contrôle de service fait" (CSF) vise à s'assurer avant chaque décaissement de l'imputabilité de la dépense et de la réalité des actions, sur présentation par les prestataires de pièces justificatives. Il s'agit de contrôles sur pièces systématiques pour l'ensemble des actions financées par AGEFOS PME.

- Le "contrôle qualité des organismes de formation" (après paiement) est ciblé sur un échantillon d'organismes de formation :

Ce second niveau de contrôle est directement lié aux nouvelles obligations faites aux financeurs de la formation professionnelle de s'assurer de la capacité des prestataires à dispenser des formations de qualité. Il est opéré annuellement sur un échantillon d'organismes de formation, et pourra le cas échéant concerner le(s) prestataire(s) sélectionné(s), en complément de la vérification systématique des critères qualité dans le cadre de l'instruction des candidatures (voir partie critères de sélection).

AGEFOS PME souhaite soutenir et accompagner les organismes de formation dans leur obligation de conformité à la loi. Il ne s'agit pas de contrôler pour sanctionner, mais bien engager les prestataires concernés dans une démarche d'amélioration continue concernant la mise en œuvre des formations financées par l'OPCA, dans le respect du nouveau cadre réglementaire concernant la qualité

5. Procédure de sélection des offres

5.1 Principes généraux

AGEFOS PME s'engage à garder confidentielles les propositions reçues.

AGEFOS PME se réserve le droit de ne pas donner suite aux propositions reçues. Le prestataire non retenu ne peut prétendre à aucune indemnité.

En fonction des propositions reçues et recevables, AGEFOS PME se réserve le droit de négocier avec les candidats (sans que cela ne soit automatique).

AGEFOS PME se réserve le droit d'attribuer séparément ou partiellement le marché.

Au cas où l'appel à propositions serait considéré comme infructueux, AGEFOS PME se réserve le droit de recourir à un marché public négocié sans publicité ni mise en concurrence.

AGEFOS PME n'est engagé qu'après notification écrite au prestataire de l'acceptation de la proposition et après acceptation formelle des conditions proposées (contractualisation).

Les candidats non retenus qui estimeraient constater une irrégularité dans la mise en œuvre de la présente procédure d'achat adaptée ont la possibilité de déposer leur contestation auprès de la commission de recours, par courrier adressé en recommandé avec accusé de réception, dans les 15 jours qui suivent la notification de la décision de la commission de sélection.

Etapas et calendrier de la sélection

Période / échéance	Etape
23/03/2017	Lancement de l'appel à propositions : Le présent document et ses annexes sont accessibles sur l'espace dédié aux appels d'offres sur le site Internet www.agefos-pme.com L'appel à propositions a par ailleurs été diffusé à un nombre restreint de prestataires en capacité de répondre au marché, identifiés sur la base de critères précis et objectifs. Renseignements additionnels : Delphine TAPIE dtapie@agefos-pme.com Céline DELAFOY cde-lafoy@agefos-pme.com
14/04/2017 17H00	Date limite de réception des propositions
Du 18/04/2017 au 20/04/2017	Instruction des réponses recevables
Semaine 17	Commission de sélection : la commission est composée de Delphine Tapie et Céline Delafoy
Semaine 18	Notification de la décision
Semaine 19	Conventionnement
Semaine 50	Comité de pilotage
31/12/2017	Fin de la prestation

5.2 Critères de sélection

Tout dossier parvenu hors délai, et/ou ne respectant pas le formalisme de réponse, et/ou incomplet (cf modalités de réponse ci-dessous) ne sera pas étudié.

Les propositions déclarées recevables seront examinées au regard des critères suivants :

Critères	Notation	Coefficient
Pertinence de la réponse	Sur 3	3
Compétences et expérience	Sur 3	3
Méthodes pédagogiques, techniques et de commercialisation	Sur 3	1
Ancrage territorial	Sur 3	2
Capacité du prestataire à dispenser une prestation de qualité*	Sur 3	3
Egalité professionnelle - Handicap	Sur 3	3
Coût	Sur 3	1

La démarche qualité d'AGEFOS PME

A la suite de la loi du 5 mars 2014 sur la formation professionnelle, le Décret n° 2015-790 du 30 juin 2015 relatif à la qualité des actions de la formation professionnelle continue précise les obligations nouvelles qui pèsent sur les financeurs de la formation professionnelle, et donc sur les OPCA, en matière de contrôle de la qualité des actions financées.

Il découle pour l'acheteur principalement deux obligations:

- veiller à la qualité des actions financées, au travers notamment de la **vérification de 6 critères** précisés par le décret et du respect des différentes obligations du prestataire en sa qualité de dispensateur de formation ;
- référencer publiquement le résultat de ces "évaluations" en inscrivant les prestataires conformes sur un **catalogue de références**.

Cette responsabilité concerne toutes les actions financées par AGEFOS PME et dispensées par un prestataire de formation disposant d'un numéro de déclaration d'activité.

Confiance et pragmatisme sont les deux maîtres mots de l'approche retenue par AGEFOS PME pour élaborer sa procédure interne d'évaluation et de référencement.

Confiance tout d'abord, dans la mesure où AGEFOS PME a choisi de s'appuyer sur le principe de bonne foi contractuelle pour s'assurer de la capacité des prestataires à dispenser une formation de qualité (au travers de l'engagement des organismes de formation à respecter la Charte qualité définie par l'OPCA).

Pragmatisme ensuite, car AGEFOS PME souhaite alimenter son catalogue de référence "au fil de l'eau" sur la base des actions de formation effectivement réalisées et financées (suite au contrôle de service fait _ cf ci-dessus).

Pour en savoir plus, vous pouvez consulter la procédure interne d'évaluation et de référencement et la Charte Qualité d'AGEFOS PME (documents accessibles en ligne à l'adresse suivante : <http://www.agefos-pme-occitanie.com>)

5.3 Modalités de conventionnement

A l'issue de la désignation des prestataires en charge du dispositif, une convention ou un avenant sera signé entre le prestataire et AGEFOS PME.

Ce contrat intégrera en annexes le présent cahier des charges, ainsi que la proposition du candidat acceptée (notification).

Il détaillera par ailleurs les engagements réciproques des deux parties, et notamment les modalités de facturation et de paiement (notamment pièces justificatives à joindre dans le cadre de la gestion administrative des dossiers de formation), de suivi / évaluation des actions de formation...

Ce contrat intégrera enfin une clause spécifique relative à la qualité de l'action de formation (cf ci-dessus) : *"Afin de garantir la qualité de l'action de formation, l'organisme de formation s'engage à respecter les obligations contenues dans la Charte Qualité annexée au présent contrat"*.

6. Modalités de réponse

6.1 Dossier de candidature

La proposition technique et financière devra être présentée selon le formalisme du dossier de candidature annexé au présent document.

Elle doit nécessairement comprendre :

- Une fiche de présentation du prestataire (dans le respect de la trame définie) ;
- Les objectifs généraux de la prestation (reformulation de la demande, contexte, etc.)
- Le déroulement de la prestation (méthodologie envisagée, plan de travail, planning, etc.) ;
- Les moyens humains et les références du prestataire ;
- La proposition financière;
- L'ensemble des pièces justificatives demandées, notamment concernant le respect des critères qualité.

La proposition devra être adressée sous format électronique et en version papier.

par e-mail en un seul fichier à :

cde-lafoy@agefos-pme.com

dtapie@agefos-pme.com

et par courrier en 1 exemplaire à l'attention de: Céline Delafoy – Delphine Tapie

AGEFOS PME OCCITANIE
DELEGATION REGIONALE
Quartier d'entreprise de Tournezy
A4, plan Louis Juvet
CS 10015
34078 MONTPELLIER CEDEX 3

6.2 Dimensionnement du projet

Cet appel à propositions a pour objectif de mettre à disposition des entreprises du territoire Occitanie une offre d'appui conseil.

Les prestataires intéressés doivent se positionner sur tous les domaines d'interventions détaillés en annexe 1, à savoir :

- RESSOURCES HUMAINES
- STRATEGIE D'ENTREPRISE
- NUMERIQUE

Les prestataires devront indiquer leurs domaines de compétences et s'ils font appel à de la sous-traitance, à un cabinet partenaire, ou ... (à préciser) pour intervenir sur les domaines non couverts.

6.3 Présentation de la proposition financière

Le prestataire se conformera au cadre défini ci-dessous lors de la formulation de sa proposition.

Il se positionnera sur une tarification pour un accompagnement individualisé. Le prix de la prestation est à indiquer en Euros hors taxe. Il inclut toutes les charges qui peuvent incomber au prestataire (frais d'ingénierie, coût pédagogique, frais de formateur...).

Proposition financière pour un accompagnement individualisé des entreprises :

Intitulé de l'action	Durée en heures	Coût horaire HT par jour
Appui Conseil	7 heures par jour Nombre de jours à définir dans le bon de commande	1 000€ par jour

REPONSE A L'APPEL A PROPOSITIONS

APPUI CONSEIL

Date limite de dépôt : **.14 avril 2017 à 17h00**

Positionnement du cabinet sur

- Ressources Humaines
- Stratégie
- Transition numérique

Réponses maximum 10 pages

PRESENTATION DU PRESTATAIRE

Raison sociale / Enseigne :

Nom du dirigeant :

SIRET : Numéro de formateur en cours de validité :

Activité principale :

Effectif de la structure :

Adresse du siège de l'organisme

Rue :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Site Internet :

Adresse des établissements secondaires (si opportun dans le cadre de la réponse)

Rue :

Code postal :

Ville :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Périmètre d'intervention géographique : départemental régional national

Interlocuteur intervenant dans les entreprises

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Interlocuteur intervenant sur le suivi administratif

Nom :

Prénom :

Fonction :

Téléphone :

Télécopie :

Mél :

Décret Qualité

Déclaration sur data dock Obtenue En cours En projet

Labellisation / Certification : (formation, conseil, ISO, etc...)

A préciser : Obtenue En cours En projet

A préciser : Obtenue En cours En projet

CAPACITES D'INTERVENTION SUR LE TERRITOIRE

Votre texte ici

PIECES A TRANSMETTRE EN ANNEXES :

Attestation URSSAFF de cotisations sociales à jour.

Si association : statuts et composition du bureau / conseil d'administration.

Extrait K BIS

CV des intervenants

EXPERIENCES DU PRESTATAIRE

Expérience prouvée dans la matière d'appui conseil, démarche individuelle et/ou collective, domaines d'activités, typologie d'entreprise, etc...

Votre texte ici

REFERENCES DU PRESTATAIRE

Exemples d'intervention : entreprises, type de projets menés

Votre texte ici

QUALIFICATION ET EXPERIENCE DES INTERVENANTS

Nombres d'intervenants, leur qualification et domaines d'intervention

Avez-vous recours à la sous-traitance ? Si oui, pour quelle raison ? Joindre le CV des sous traitants.

Votre texte ici

CV des formateurs (+ sous traitants) en annexe

METHODOLOGIE ET OUTILS DE PRODUCTION

Approche et livrables envisagés pour la thématique RESSOURCES HUMAINES

Votre texte ici si vous vous positionnez sur cette thématique

Approche et livrables envisagés pour la thématique STRATEGIE

Votre texte ici si vous vous positionnez sur cette thématique

Approche et livrables envisagés pour la thématique TRANSITION NUMERIQUE

Votre texte ici si vous vous positionnez sur cette thématique

EVALUATION PROPOSEE POUR MESURER LES RESULTATS DANS L'ENTREPRISE

Votre texte ici

MODALITES ORGANISATIONNELLES

Moyens humains, matériels, locaux, etc...

Votre texte ici

MOYENS DE PROMOTION DE L'OFFRE

Démarche de commercialisation du dispositif (réseau, Internet, prospection commerciale, etc.) et communication (répondre aux obligations communautaires)

Votre texte ici

COÛT

Votre texte ici